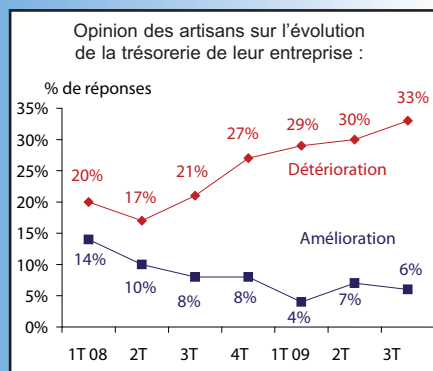
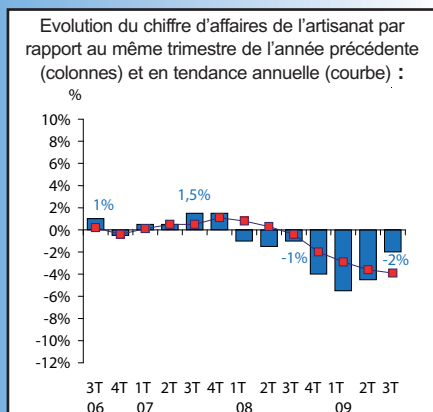


1. La sortie de crise se fait attendre - Chiffres clés
2. Grand emprunt national - Disparition Ils ont dit... - Rappel
3. Syndicalisme artisanal - Projet de loi de finances - Ils ont dit...
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°228 - 15 novembre 2009

Chiffres clés



Chiffres clés

L'enquête révèle également que 70% des artisans estiment que l'instauration d'une taxe carbone devrait s'accompagner d'une diminution d'un autre prélèvement fiscal ou social.

CONJONCTURE

La sortie de crise se fait attendre

La reprise se fait encore attendre dans l'artisanat même si les entreprises du secteur confirment leur capacité à amortir les effets de la crise et montrent quelques légers signes d'amélioration.

Dans un contexte toujours négatif, les entreprises artisanales accusent à nouveau une baisse de leur chiffre d'affaires lors de la saison estivale : -5,5% par rapport au même trimestre en 2008 selon les résultats de l'enquête UPA I+C d'octobre 2009*. La dégradation semble néanmoins marquer un coup d'arrêt puisqu'au second trimestre la chute atteignait -6%. En tendance annuelle, l'évolution de l'activité avoisine désormais -4,5%. Les quatre secteurs appréhendent la crise de manière différente. Ainsi, la tendance est à l'amélioration pour les artisans de l'alimentation et pour les artisans des services pour lesquels la baisse de chiffre d'affaires n'excède pas 2%. L'artisanat de la fabrication demeure confronté à de grandes difficultés même s'il enregistre un repli moins marqué (-9%) qu'au cours du printemps (-11%). Seuls les professionnels du bâtiment subissent une aggravation de leur situation, la baisse de leur chiffre d'affaires atteignant désormais -6%. En outre, les résultats de ce trimestre confirment le constat établi lors des Etats généraux de l'économie de

proximité, à savoir que les entreprises artisanales résistent mieux à cette crise que les entreprises de plus grande taille affaiblies par les écueils de la mondialisation et les dérives de la finance. C'est la raison pour laquelle l'UPA continue de solliciter auprès du gouvernement une meilleure prise en compte des priorités de l'artisanat et de l'économie de proximité. Parallèlement, l'enquête révèle que les chefs d'entreprise artisanale restent pessimistes quant à l'évolution de leur activité. Seul un artisan sur dix envisage ainsi une reprise en fin d'année. En outre, la situation financière des artisans se détériore un peu plus, un tiers d'entre eux faisant état d'un bilan financier dégradé par rapport au trimestre précédent. A noter enfin que les entreprises artisanales des régions du Nord et de l'Est de la France sont celles qui résistent mieux à la crise (-4,5%), tandis que l'Ile-de-France et Rhône-Alpes enregistrent les pires résultats (-6,5%).

* Enquête réalisée à la demande de l'UPA par l'Institut I+C dans le courant du mois d'octobre 2009, auprès d'un échantillon représentatif de 3150 entreprises artisanales.

Ils ont dit...

Extraits de l'intervention du Président de l'UPA Pierre Martin à l'occasion des Etats Généraux de l'économie de proximité du 22 octobre :

« ...compte tenu des dépenses engagées depuis 2008 pour faire face à la crise, je me demande si la France n'a pas déjà réalisé de facto cet emprunt. En tout état de cause, nous refusons qu'il soit utilisé à éponger des déficits ou à financer des dépenses courantes.

[...] dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement, il conviendrait d'encourager financièrement l'achat de véhicules professionnels émettant peu ou pas de CO2.

Pour les artisans de l'alimentation qui effectuent des tournées en milieu rural, pour les taxis, les ambulanciers, les véhicules de chantiers des artisans du bâtiment et autres, il s'agirait d'une mesure immédiatement efficace, parce que source d'économies. Pour l'industrie automobile, cela se traduirait par un regain de commandes et d'activité. »

Rappel

Jean-Paul CHARIÉ, 57 ans était député UMP du Loiret depuis 1981.

Membre de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Jean-Paul CHARIÉ avait notamment été rapporteur, en 2008, de la loi de modernisation de l'économie (LME). En octobre 2008, il avait été nommé Président de la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales (CEPC).

Nommé Parlementaire en mission par le Président de la République, il était en charge de la réforme de l'urbanisme commercial.

À la fin de l'été, Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale lui avait confié une mission d'évaluation de la mise en œuvre de la LME.

Source : CGAD

Le montant de l'emprunt devra rester raisonnable

Le Président de l'UPA a été reçu le 13 octobre dernier par le ministre du Travail Xavier Darcos et le ministre du Budget Eric Woerth pour connaître les attentes de l'artisanat concernant le grand emprunt national annoncé par le Chef de l'Etat. Celui-ci a en effet installé le 25 août dernier une commission coprésidée par deux anciens premiers ministres, Michel Rocard et Alain Juppé, chargée de réfléchir aux priorités qui pourraient être financées grâce un emprunt. À l'occasion de cette rencontre, le Président Pierre Martin a d'abord insisté sur le fait que pour l'UPA, les bénéfices de l'emprunt devront être collectifs. Ainsi, le grand emprunt devra servir à financer des projets d'investissement qui auront pour effet de créer des richesses et de générer de l'activité, au profit de l'ensemble des Français. Dans cet esprit, il apparaîtrait assez judicieux de répondre aux besoins exprimés en matière d'infrastructures et d'équipement, notamment concernant les réseaux autoroutier, ferré et fluvial ou encore la couverture du territoire national en haut-débit. En outre, il s'avérerait particulièrement juste et utile que ce grand emprunt comprenne un volet social en vue notamment de favoriser la formation des jeunes et d'accompagner les politiques d'insertion professionnelle. À l'inverse, Pierre Martin a défendu l'idée que le soutien de l'Etat ne devait

pas être dirigé vers quelques grandes entreprises. Sur le plan des finances publiques, le Président Martin a demandé que l'emprunt ne prenne pas en charge des dépenses courantes telles que le financement des déficits publics et les exonérations fiscales ou sociales. À la suite de cette rencontre, le Conseil national de l'UPA a demandé au gouvernement de tenir compte de la situation budgétaire de la France et par conséquent de limiter le montant de l'emprunt à un montant inférieur à 50 milliards d'euros. Ses membres ont en outre proposé trois orientations favorisant le développement des entreprises de l'économie de proximité et s'inscrivant dans un développement durable. Ainsi, l'UPA a demandé la création d'un fonds de soutien à la reprise d'entreprises visant à accorder des avances remboursables à taux zéro à tous ceux qui veulent reprendre une entreprise et auxquels les banques refusent de prêter de l'argent. Cette mesure a d'ores et déjà reçu un écho favorable de la part du gouvernement (voir Brève n°227). L'UPA a également demandé une mesure d'encouragement financier à l'achat de véhicules propres destinés à un usage professionnel. Enfin, le Conseil national de l'UPA s'est positionné pour un renforcement des mesures d'incitation fiscale visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

DISPARITION**Le Président de l'UPA rend hommage à Jean-Paul Charié**

L'annonce le 3 novembre du décès de Jean-Paul Charié a été accueillie avec beaucoup de tristesse par les représentants de l'UPA. Avec un réel sens de l'écoute et de la concertation, le Député du Loiret a accompagné de très nombreux débats relatifs à l'artisanat et au commerce. Sa connaissance approfondie de la petite entreprise a contribué à améliorer plusieurs textes de loi. Il était un interlocuteur privilégié de l'UPA à l'Assemblée Nationale. Ainsi, en 2008 Jean-Paul Charié avait soutenu l'en-

gagement de l'UPA en faveur de l'économie de proximité, ajoutant cette problématique aux travaux de la mission sur l'urbanisme commercial qu'il s'était vu confiée par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. En tant que Président de l'UPA et au nom de l'ensemble des artisans français, Pierre Martin a rendu hommage aux larges compétences et aux qualités humaines de Jean-Paul Charié, soulignant que sa connaissance de l'artisanat et du commerce de proximité manquerait à l'avenir.

Pierre Martin, Jean Lardin et Gabriel Paillasson distingués

Plusieurs membres du Conseil national de l'UPA ont été récemment distingués pour leur investissement de longue date en faveur de l'artisanat. Ainsi, Pierre Martin, président de l'UPA, par ailleurs président de la CNAMS et de la Fédération nationale de la coiffure, a été nommé au grade d'Officier dans l'Ordre national du Mérite par décret du 13 novembre dernier au titre du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Gabriel Paillasson, Secrétaire de l'UPA, Président de la Confédération nationale des glaciers de France a pour sa part été promu au grade de Commandeur dans ce même ordre au titre du Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux PME, au Tourisme, aux Services et à la Consommation. Enfin Benoist Apparu,

Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, a remis au nom du ministre Jean-Louis Borloo, les insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur à Jean Lardin, Président de la Capeb, premier Vice-président de l'UPA et Président du groupe de l'artisanat au Conseil économique, social et environnemental. Une large assistance composée de nombreuses personnalités du monde politique et professionnel était présente au siège de la Capeb pour écouter les différentes interventions. Le Président Jean Lardin a par ailleurs été désigné le 8 octobre dernier à l'unanimité par le Conseil d'administration de la CAPEB pour être le candidat de la branche Bâtiment à la présidence de l'UPA en janvier 2010.

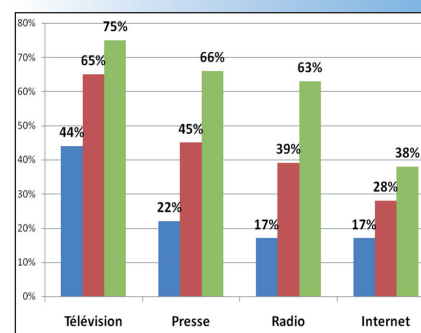
PROJET DE LOI DE FINANCES

La fiscalisation des indemnités pour accidents de travail en débat

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances pour 2010, les députés ont voté le 13 novembre la fiscalisation des indemnités journalières versées au titre des accidents du travail ayant entraîné une incapacité de travail de courte durée. Les victimes d'accidents du travail perçoivent en effet, en cas d'incapacité temporaire d'exercer leur activité professionnelle, une indemnité journalière correspondant pendant les 28 premiers jours, à 60% du salaire perçu et à compter du 29^{ème} jour, à 80% du même salaire. Contrairement aux indemnités versées au titre d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité, ces indemnités sont les seules à ne pas être assujetties à l'impôt avec celles versées pour une affection de longue durée. Cette proposition de la commission des Finances, très controversée, avait été soutenue publiquement par le président Nicolas Sarkozy et l'ensemble du gouvernement. A l'inverse, le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, s'était pour sa part montré réservé sur cet amendement et avait saisi en octobre le Bureau du Conseil économique, social et environnemental -CESE- qui avait alors recom-

mandé l'abandon du projet. L'UPA a toujours défendu l'idée qu'à revenus identiques, y compris de remplacement, tout contribuable doit être assujetti au même niveau de prélèvements fiscaux et sociaux. En l'espèce, la fiscalisation des indemnités journalières versées au titre des accidents du travail pour des arrêts de courte durée peut donc se justifier. Pour autant, on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité d'une telle mesure compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Ainsi, il convient de mettre en balance le montant relativement faible des recettes attendues au travers de cette mesure (estimé à 150 millions d'euros), avec l'impact psychologique, humain et social d'une telle disposition en temps de crise. En outre, l'UPA a regretté qu'aucune consultation des partenaires sociaux n'ait été entreprise en amont, alors qu'il s'agit d'une mesure ayant un impact direct sur la branche Accidents du Travail - Maladies Professionnelles de la Sécurité Sociale, un dispositif de protection sociale géré par les partenaires sociaux. Cet amendement doit maintenant être examiné par les sénateurs.

Ils ont dit...



Selon l'enquête UPA I+C du 3^{ème} trimestre 2009 portant notamment sur les habitudes des artisans en ce qui concerne les médias et les sources d'information qu'ils privilégient, la télévision apparaît comme le média préféré des artisans. La presse et la radio sont utilisées comme compléments d'information. La démarche d'information via internet apparaît encore en léger retrait.

Parmi les télévisions, les artisans apprécient plus particulièrement TF1 (44% placent cette chaîne en premier contre 13% qui préfèrent France 2, 5% France 3 et 4% M6).

Néanmoins 25% des personnes interrogées n'ont pas recours à la télévision pour s'informer.

RTL figure en tête des radios d'information avec 14% des artisans qui citent cette radio en premier, contre 11% pour Europe 1, 10,5% pour France info, 7% pour France inter, 6% pour RMC info, 5,5% pour France Bleu..., et 37% qui n'écoutent aucune radio d'information.

Un peu plus d'un tiers des artisans s'informent auprès de la presse périodique (hebdomadaires ou mensuels). Au sein de cette catégorie, c'est clairement la presse professionnelle qui remporte le plus de succès auprès des artisans, loin devant les magazines d'actualité et les magazines économiques. Sans surprise, près de la moitié des artisans interrogés sont des lecteurs de la presse régionale. Les quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Les Echos*,...) de même que les titres de la presse gratuite se révèlent peu lus par les artisans.

Un sondage qui conforte le discours de l'UPA

A la veille d'une nouvelle « délibération sociale » consacrée au dialogue social dans les très petites entreprises -TPE- (voir *La Brève* n°227), les principaux quotidiens nationaux ont publié une enquête Opinionway pour Fiducial révélant notamment qu'une majorité de dirigeants et de salariés des TPE rejettent la création d'instances représentatives du personnel -IRP- pour les entreprises de moins de 11 salariés. Au vu des résultats, l'enquête aurait pu être évitée et une simple consultation de l'UPA aurait suffi compte tenu du discours porté par l'Union depuis plusieurs années. En effet, le sondage confirme qu'une majorité des sondés considère que le dialogue social dans les TPE est de "bonne" qualité (98% des employeurs et 82% des salariés), rejette l'idée d'une représentation des salariés des TPE au sein même de l'entreprise ou à travers des représentants interentreprises, et s'oppose à une entrée des délégués du personnel dans les entreprises de moins de 11 salariés qui en sont aujourd'hui dépourvues. Pour autant, la loi du 20 août 2008 fait obligation aux partenaires sociaux de négocier sur le dialogue social, et le ministre du Travail, Xavier Darcos, a déjà prévenu qu'en cas d'échec le gouvernement reprendrait la main. D'où la volonté de l'UPA d'aboutir à un accord paritaire sur le dialogue social dans les TPE, qui soit adapté à ces catégories d'entreprises.

Moins d'accidents de travail mais plus de maladies professionnelles en 2008

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt a baissé de 2,2% entre 2007 et 2008, passant de 720 150 à 703 976, selon les derniers chiffres publiés par la Caisse nationale de l'assurance-maladie. Les autres indicateurs sont également en baisse : le nombre de décès liés au travail a diminué de 8,5% en 2008, tout comme les nouvelles incapacités permanentes qui enregistrent une baisse de 5,1%. En revanche, le nombre d'accidents de trajet a progressé de 2,8 % par rapport à 2007. Le nombre de maladies professionnelles est également en progression, de 3,6% sur un an (+ 13,5 % d'augmentation annuelle moyenne sur la période 1998-2008), tout comme le nombre de journées d'incapacité temporaire, qui connaît une forte progression : +11,1%.

L'UEAPME demande le maintien des politiques de relance

L'Union européenne de l'artisanat et des PME -UEAPME- a estimé que les programmes nationaux de relance économique avaient eu un réel effet d'apaisement sur les petites entreprises. Elle craint cependant que cette relance ne soit freinée, voire bloquée par la chute des investissements. Elle préconise donc de maintenir les politiques de relance et d'engager une politique particulièrement active pour aider l'investissement dans les PME.

L'UPA Rhône-Alpes poursuit sa mobilisation face à la crise

Le réseau des UPA de la région Rhône-Alpes poursuit sa mobilisation face à la crise en proposant aux chefs d'entreprises artisanale une aide gratuite et confidentielle d'experts en gestion d'entreprise sous forme d'un entretien téléphonique et/ou d'un rendez-vous en entreprise. L'objectif de cette opération, financée par la région Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds Régional Action Urgence, est d'accompagner les entreprises dans l'urgence face à la crise mais aussi dans la relance de leur activité sur le plus long terme. Depuis début 2009, près de 180 entreprises artisanales ont utilisé ce dispositif. Un point contact dans chaque département est à la disposition des artisans.

L'agenda

2 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur au Président de la CAPEB.

17 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée Générale de l'Association de gestion et de comptabilité ADHEO à Nancy sur la problématique de l'économie de proximité.

Participation de Jean Lardin, Vice-président de l'UPA, à la réunion de délibération sociale consacrée au dialogue social dans les petites entreprises.

19 NOVEMBRE

Réunion du Conseil national de l'UPA.
Rencontre du Président de l'UPA avec la Présidente de l'Institut Supérieur des Métiers.

24 NOVEMBRE

Participation de Philippe Thouron, membre de la commission sociale de l'UPA à la négociation paritaire sur le harcèlement au travail.

25 NOVEMBRE

Participation du président de l'UPA à une réunion de la Commission d'orientation du commerce de proximité.

Participation du président de l'UPA à la réunion des partenaires sociaux, présidée par Nicolas Sarkozy, consacrée au grand emprunt national.

26 NOVEMBRE

Participation du président de l'UPA, président du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise inscrits au Répertoire des métiers -FAFCEA- au Conseil d'administration du FAFCEA.

Entretien entre le Président de l'UPA et Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi.

